

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DFPE 470 Subvention (85.378 euros) et avenant n° 1 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la halte garderie Les Lutins Verts (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Relais Ménilmontant ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Le Relais Ménilmontant ayant son siège social 2/8, rue Henri Chevreau (20e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 85.378 euros est allouée à l'association Le Relais Ménilmontant (n° SIMPA 18888, n° dossier 2014_01239).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2013 et suivants sous réserve de la décision de financement.